GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h2	habitation bifamiliale et trifamiliale		■						
		c1	commerce de détail			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
	LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	2	0	0				
			Nombre de logements	max.	3	2	0				
	STRUCTURE / BÂT		Isolée		■	■					
			Jumelée								
			Contiguë								
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--				
			Largeur minimum	(m)	7	7	--				
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	67	67	--				

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	420	420	--				
		Largeur minimum	(m)	15	15	--				
		Profondeur minimum	(m)	27	27	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	4	4	--				
		Avant maximun	(m)	--	--	--				
		Latérale minimum	(m)	1	1	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	4	--				
		Arrière minimun	(m)	6	6	--				
		Espace naturel	(%)	--	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(3)	(1) (2) (3)						

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Cs 109*
Commerciale de service	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis un dépanneur

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.4.2 - Logement dans un bâtiment commercial

(2) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(3) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: